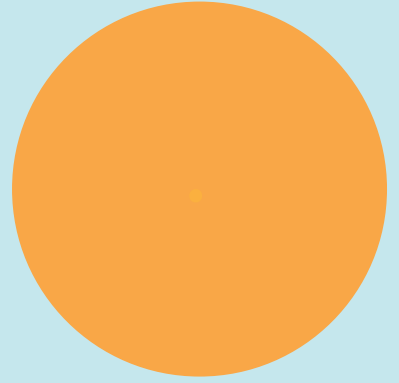




**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un été serein & responsable en Seine-et-Marne





Chères Seine-et-Marnaises,
Chers Seine-et-Marnais,

Au nom de tous les services de l'État, je tenais à vous souhaiter un très bel été 2023 !

Sur les routes ou au sein de notre beau département de la Seine-et-Marne, les services de l'État vous accompagnent grâce à ce guide afin de passer un été serein, riche de découvertes, qu'elles soient sportives ou de loisirs, tout en confiance et en sécurité.

Partir l'esprit serein, c'est notamment penser aux règles de sécurité pour votre domicile mais aussi aux règles de sécurité routière en vous protégeant ainsi que vos passagers. Je vous invite à adopter les bons gestes avant votre départ et à vous rapprocher des services de gendarmerie ou de police en cas de doute ou de difficulté.

Rester en Seine-et-Marne pendant la période estivale, c'est profiter de nombreuses activités, ludiques et conviviales, qui s'offrent à nous durant l'été : que ce soit les baignades ou les balades en forêts, les déambulations sur des sites historiques, ce guide vous offre quelques conseils pour vous aider à en profiter dans les meilleures conditions.

Carte des lieux autorisés pour les baignades, règles de protection contre les feux de forêts, conseils de préservation de l'eau, laissez-vous guider par ces quelques pages et appréciez le patrimoine naturel de notre département tout en contribuant à sa préservation. Car chaque geste compte pour préserver notre planète et nos ressources communes !

Afin de compléter votre programme estival sous le signe de l'apprentissage et de la culture, découvrez au fil de ces pages les dispositifs Vacances apprenantes et Quartiers d'été à destination de vos enfants.

Enfin, pour celles et ceux qui profitent cet été de notre département, laissez-vous charmer par son patrimoine culturel dont il nous reste encore tant à découvrir. Placez votre été sous le signe de la culture, de l'ouverture, de la convivialité ou encore de l'histoire en suivant les événements organisés tout au long de l'été : de la fête de la moisson à Provins en passant par les musées de la Grande Guerre à Meaux ou de la Préhistoire à Nemours, notre département vous offre de nombreuses possibilités !

Je salue l'engagement des services de l'État et soyez assurés qu'ils restent à vos côtés pour que vous passiez un très bel été 2023.

Bonnes vacances à tous !

Lionel BEFFRE
Préfet de Seine-et-Marne

p. 3

LES INFOS EN VRAC

- Restez connectés aux services de l'État
- Les structures France
- Services à vos côtés au quotidien
- Don du sang, partagez votre pouvoir !

p. 4-5

VIGILANCE CAMBRIOLAGES !

- Que faire si vous êtes victime d'un cambriolage ?
- L'intervention d'un référent sûreté
- Opération Tranquillité Vacances
- Appli Ma Sécurité, plus proche de vos démarches

p. 6-7

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- La ceinture de sécurité
- Le siège auto pour les enfants
- Fatigue et somnolence : limitez les risques
- Stupéfiants
- Alcool, jamais au volant !
- Téléphone : si on passait en mode avion ?

p. 8-9

EVITONS LES DÉPARTS DE FEUX

- Un arrêté préfectoral contre les incendies
- Les forêts ont leur météo
- Comment agir en cas de départ de feux

L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

p. 10-11

BAIGNADES

- Dispositif Savoir nager
- Prévention des noyades
- Les piscines publiques et lieux de baignade autorisée

p. 12-13

DES VACANCES APPRENANTES

Le programme, du CP à la terminale
QUARTIERS D'ÉTÉ

p. 14-15

UN ÉTÉ CULTUREL

- La carte des sites à ne pas manquer
- La Seine-et-Marne... à toute berzingue

En bref...

Restez connectés aux services de l'Etat

Les sites internet des services de l'Etat en départements et régions ont été repensés en fin d'année dernière. La refonte intègre le système de design de l'Etat, permettant la mise en cohérence de l'ensemble de l'écosystème numérique de l'Etat dans tous les départements.

Design épuré, arborescence repensée... ce nouveau site s'inscrit dans une volonté d'offrir un service optimal de navigation au plus grand nombre. Parmi les nouveautés, vous noterez l'amélioration de l'accès aux démarches sur la page d'accueil ; la modification de la rubrique Politiques publiques renommée Actions de l'Etat, la possibilité de naviguer en mode sombre.

Le site des services de l'Etat en Seine-et-Marne apparaît avec cette nouvelle interface depuis fin novembre 2022, tandis que l'ensemble des sites déconcentrés ont vu leurs mises à jour échelonnées jusqu'en février 2023.



Label Qual-e-Pref

Depuis janvier 2023, 100 % des préfectures et sous-préfectures dotées d'un centre d'expertise de ressources et de titres (CERT) et de hauts commissariats ont obtenu le label Qual-e-pref, symbole d'une amélioration des services, plaçant l'utilisateur au cœur des objectifs.



Créé en 2018 par le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, le label Qual-e-pref a pour but d'inscrire l'administration dans une démarche d'amélioration continue.

Nous suivre sur les réseaux sociaux

Les temps forts des services de l'Etat en Seine-et-Marne, les politiques publiques déclinées dans nos territoires sont illustrées en images sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

Les épisodes de vigilance en cas d'aléas climatiques ou les déviations mises en place sur le réseau routier en raison de travaux ou d'accidents sont également communiqués en temps réel, sur notre page Facebook et notre fil Twitter.



France Services : un service public de proximité

Répartis sur l'ensemble du territoire, les espaces France services permettent à chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans une structure unique, par des personnes formées et disponibles, afin d'être accompagné dans ses démarches du quotidien.

34 structures sont labellisées France services en Seine-et-Marne, au 1^{er} juillet 2023.

9 partenaires nationaux y sont représentés :

- ✓ La Poste
- ✓ Pôle emploi
- ✓ Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
- ✓ Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- ✓ (Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- ✓ Mutualité sociale agricole (MSA)
- ✓ Ministères de l'Intérieur
- ✓ Ministère de la Justice
- ✓ Direction générale des finances publiques



Tous garantissent une présence effective dans 100 % des France services.

 <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Demarches-pres-de-chez-vous/France-services-en-Seine-et-Marne>

URGENCE DON DE SANG !

Les réserves sont faibles, l'Établissement français du sang a besoin de vous pour sauver des vies !

1h c'est le temps qu'il faut pour donner votre sang !

3 c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.

Pour savoir où donner ou pour prendre rendez-vous : www.dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli Don de sang.

Suivez les dates de collecte en Seine-et-Marne tous les dimanches à 9h30 sur les comptes Facebook et Twitter @Prefet77.



Vigilance Cambriolages !

Profiter de congés en toute quiétude, confiant dans la sécurité de son habitation, quelques règles s'imposent et il convient d'ores et déjà d'adopter les bons réflexes.

Tour d'horizon des mesures de prudence à observer et à anticiper.

«Je fais cela depuis des années, il ne m'est jamais rien arrivé»... Forts de nos habitudes, nous pouvons tous occulter quelques réflexes pourtant essentiels à la protection de notre habitation. Ainsi, il est recommandé, avant chaque départ prolongé de :

- ne pas laisser de fenêtre ouverte
- ne pas cacher ses clés à l'extérieur (même pour les laisser à un ami)
- ne pas renseigner ses dates de vacances sur les réseaux sociaux ou sur ses messageries (vocale ou e-mail)
- demander à une personne de son entourage de passer au domicile régulièrement afin de récupérer le courrier et ouvrir/fermer les volets, laissant ainsi penser que le logement est occupé
- s'inscrire à l'Opération Tranquilité Vacances (OTV), (*lire ci-contre*).

Ces mesures de sûreté peuvent également être observées hors périodes de congés et il convient, au long de l'année, d'anticiper les absences du quotidien. Ainsi vous pouvez :

- équiper votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur
- installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme)
- fermer la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne pas laisser pas de clef sur la serrure intérieure d'une porte vitrée
- ne pas faciliter l'intrusion des cambrioleurs en mettant sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage.

Que faire si vous êtes victime d'un cambriolage ?

Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le 17 immédiatement. Prenez des photos en attendant l'intervention des forces de l'ordre.

Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez pour déposer plainte.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer plainte par un courrier papier adressé au procureur de la République.

Télécharger un modèle de courrier personnalisé ([service-public.fr](https://www.service-public.fr))



<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Demarches-pres-de-chez-vous/France-services-en-Seine-et-Marne>

5709 cambriolages constatés au long de l'année 2022

1008 cambriolages constatés pour les seuls mois de juillet et août 2022



Faites intervenir un référent sûreté

Vous pouvez faire intervenir chez vous un référent sûreté, gendarme ou policier expert en sécurité et vidéoprotection. Il réalisera une consultation gratuite et vous bénéficierez de ses conseils pour protéger votre logement. Contactez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre secteur pour en savoir plus.

Avant de passer à l'action, les cambrioleurs font souvent des repérages, en se faisant passer pour des démarcheurs à domicile. Soyez attentifs et n'hésitez pas à signaler un comportement qui vous semble suspect, en relevant si possible des éléments précis d'identification : véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) ou individus suspects (caractéristiques physiques, tenue vestimentaire). Vous pouvez aussi bénéficier du dispositif Participation citoyenne, un partenariat entre la mairie de votre commune et les forces de l'ordre.



Opération Tranquillité Vacances

Le dispositif *Opération Tranquillité Vacances* (OTV) permet de demander la surveillance de son domicile par les forces de sécurité intérieure, gendarmes ou policiers selon votre lieu de résidence. Cela permet de prévenir les cambriolages susceptibles d'être commis dans les domiciles durant l'absence de leurs occupants habituels. Le dispositif peut être sollicité pour toute absence prolongée au cours de l'année.

Une application informatique dédiée, dénommée OTV, commune à la sécurité publique, la Préfecture de Police et la gendarmerie, a été développée pour les usagers. Celle-ci est accessible de manière dématérialisée sur internet (lire ci-contre*). Vous pourrez alors imprimer le formulaire avant de le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie avant votre départ. Il est également possible de vous rendre dans le commissariat de votre choix.

L'utilisateur peut s'inscrire entre 45 et jusqu'à 3 jours avant sa date de départ. L'opération concerne uniquement les résidences principales et une période d'absence comprise entre 3 et 90 jours.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/habitation/partir-en-vacances-en-toute-securite-otv>

Ma Sécurité, plus proche de vos démarches

Pour faciliter vos démarches avec les commissariats et gendarmeries locales, une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.

Vous pouvez aussi être informé par des notifications des actualités locales concernant la sécurité sur les communes de votre choix. Les utilisateurs de l'application recevront 1 à 2 fois par semaine des notifications conseils relatives à la sécurité dans les transports de tous types. Alors n'attendez plus et téléchargez gratuitement l'application Ma Sécurité sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).

Sécurité routière

Les valises sont bouclées, les voitures sont chargées, le départ est imminent. Afin de rejoindre sans encombre votre lieu de villégiature, adoptez les bons comportements qui peuvent sauver des vies, à commencer par la vôtre et celles de vos passagers !

La ceinture de sécurité

Le port de la ceinture de sécurité que l'on croyait définitivement acquis ne l'est visiblement pas pour l'ensemble des Français. Il est pourtant obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.



98,5 % des automobilistes bouclent leur ceinture de sécurité à l'avant, mais encore 16% des passagers ne le font pas à l'arrière. La ceinture de sécurité n'est efficace qu'à raison d'une seule personne par place. N'utilisez pas de dispositif visant à détendre la ceinture, vous diminueriez son efficacité et risqueriez des traumatismes en cas de choc.

Au cours d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché. Mettre sa ceinture, c'est se protéger et protéger les autres.

► En 2023, en Seine-et-Marne, ce sont déjà **3 personnes tuées** qui ne portaient pas la ceinture de sécurité et **11 personnes en 2022**.

► En France, en 2022, ce sont 24 % des personnes tuées dans un véhicule qui ne portaient pas de ceinture.

► **Un quart des enfants de moins de 10 ans tués sur la route en tant que passagers n'était pas attaché.**

► Un tiers des victimes graves, dont l'âge se situe entre 0 et 17 ans, le sont lors d'un trajet domicile-école.



Campagne « Avec la ceinture, attachons-nous à rester vivants » diffusée à la télévision du 25 juin au 23 juillet.

Le siège auto pour les enfants

Il est indispensable que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir. Trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté.



Les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue adapté à leur taille, leur poids et leur morphologie et ayant fait l'objet d'une homologation. Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule.

Pour occuper les enfants pendant le trajet : quelques ressources utiles sur ce [lien](#).



Fatigue et somnolence, limitez les risques !

Quelques conseils utiles...

- ne surchauffez pas l'habitacle et aérez-le régulièrement
- en été, évitez les longs trajets en pleine canicule et, si votre véhicule est climatisé, conservez une différence modérée entre la température extérieure et intérieure (4 à 5 °C maximum). Buvez beaucoup d'eau fraîche, mais non glacée, avant et pendant le trajet.
- même si vous vous sentez en forme, arrêtez-vous au moins un quart d'heure toutes les deux heures, et relaxez-vous avec des étirements, ou une petite marche
- dès les premiers symptômes de somnolence – bâillements, paupières lourdes – arrêtez-vous et dormez au moins vingt minutes.



► Depuis le début de l'année 2023, **4 personnes sont décédées** en Seine-et-Marne avec le facteur somnolence.

► En 2022, **4 personnes** ont perdu la vie pour le même motif.



Stupéfiants

La prise de stupéfiants est illégale. Elle augmente considérablement le risque d'accident.



La conduite sous l'emprise du cannabis double le risque d'être responsable d'un accident mortel. La moitié des conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants a également un taux d'alcool illégal. Le cocktail cannabis/alcool multiplie par 29 le risque de causer un accident mortel. En cause : le cumul des effets des sentiments de puissance et désinhibition, conjugués à l'amointrissement des réflexes.

En cas d'accident après consommation d'un produit stupéfiant, les réparations de votre véhicule ne sont pas prises en charge par l'assurance, vous perdez le bénéfice des garanties complémentaires souscrites auprès de celle-ci qui peut également résilier le contrat.

Les personnes blessées lors de l'accident peuvent demander en justice des dommages et intérêts très importants.

En 2022, 10 personnes décédées sur les routes seine-et-marnaises ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiants.

Alcool, jamais au volant

Conduire sous l'emprise d'alcool met en péril sa propre sécurité et celle des autres usagers. Les premières perturbations sont constatées dès le premier verre.



Point n'est besoin d'être saoul pour ne plus être maître de son véhicule, l'alcool agit bien avant l'état d'ivresse.

Contrairement aux idées reçues, quelques verres suffisent à rendre la conduite dangereuse. Trop de personnes sous-estiment les risques pris, notamment à cause de l'effet euphorisant de l'alcool. Or, conduire avec un taux d'alcool supérieur au taux maximum autorisé augmente la gravité des accidents. La proportion d'accidents avec alcool dans les accidents mortels est 3,5 fois plus élevée que dans les accidents non mortels.

Depuis le début de l'année 2023, en Seine-et-Marne, **4 personnes décédées** sur les routes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiants et **15 personnes** en 2022. 58 personnes ont été blessées, à ce jour, en 2023 et 122 personnes blessées en 2022.

Chaque année en France, près de 30 % des accidents mortels sont dus à une prise excessive d'alcool.

Pour autant, la fête est autorisée ! Mais dans ce cas, on pense à identifier Sam en début de soirée... mais si souvenez-vous, Sam c'est celui qui ne boit pas !



Téléphone : si on passait en mode avion ?

L'usage du téléphone au volant multiplie par trois le risque d'accident. Plus grave, lire un message en conduisant multiplie le risque par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes. L'utilisation des kits mains libres déconcentre tout autant le conducteur.



Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention et multiplie par 3 le risque d'accident. L'utilisation d'un téléphone portable est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire.

Le 17 juillet 2023, Elisabeth Borne, première ministre, a annoncé la suspension du permis de conduire en cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Cette mesure s'inscrit dans une volonté du gouvernement d'être intransigeant envers les conducteurs qui prennent le volant après avoir consommé des stupéfiants et/ou une trop dose trop élevée d'alcool.



Le seuil réglementaire du taux d'alcool

La limite fixée est de 0,5 g d'alcool par litre de sang, soit 0,25 mg par litre d'air expiré. Pour les conducteurs titulaires d'un permis probatoire, et ceux en situation d'apprentissage, les conducteurs de véhicules de transport en commun ou dont le droit à conduire est limité aux véhicules équipés d'un EAD, la limite fixée est de 0,2 g par litre de sang, soit 0,1 mg par litre d'air expiré.

Évitons les départs de feux

L'été est la saison au cours de laquelle les incendies sont les plus virulents en raison d'une plus grande vulnérabilité de la végétation à la sécheresse. Nous avons tous, à notre niveau, une responsabilité quant à la préservation de ces espaces. La vigilance s'impose au quotidien, dans notre jardin autant que lors de randonnées au cœur des forêts.



Après l'été dramatique de 2022, marqué par des feux d'une ampleur historique pour les forêts françaises, un plan national d'actions a été défini avec pour objectif une meilleure prévention du risque d'incendie. De ce plan ont découlé le renforcement des effectifs de l'Office national des forêts (ONF), une nouvelle campagne de communication sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) et la mise en place d'une nouvelle Météo des forêts (*lire ci-contre*).

Le département de Seine-et-Marne possède une grande diversité faunistique et floristique. Les forêts domaniales sont gérées par l'ONF et représentent 33 600 hectares.

Les forêts et espaces boisés nous offrent de nombreuses possibilités de ballades et activités sportives, un cadre privilégié propice aux activités artistiques et culturelles mais elles constituent surtout un bien précieux à préserver.

Pour ce faire, plusieurs outils existent.

Le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies apparaît, sous l'égide du Préfet, comme un outil essentiel pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Le plan de prévention des risques d'incendies de

forêt (PPRIF) permet quant à lui de limiter, voire d'interdire, le développement de l'urbanisation dans les zones exposées. Le Préfet peut ainsi prescrire des mesures de prévention, de protection et de réduction de la vulnérabilité pour les constructions existantes ou nouvelles dans les zones exposées au risque. Le PPRIF n'empêche pas le risque de feux de forêt, mais il vise à éviter la mise en danger de vies humaines et la destruction d'habitations ou d'entreprises par des feux de forêt et de végétation.

Bon à savoir

En Seine-et-Marne, un arrêté préfectoral relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts en Seine-et-Marne est actuellement en vigueur. Le fait de porter un feu à moins de 200 mètres d'une forêt est en principe interdit et s'inscrit dans le code forestier.



<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Arrete-prefectoral-Interdiction-des-feux>



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX

- Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un extincteur à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

feux-foret.gouv.fr

Chaque geste compte



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- Restez informé de la situation** et écoutez les consignes des secours et/ou de la mairie

feux-foret.gouv.fr

Chaque geste compte

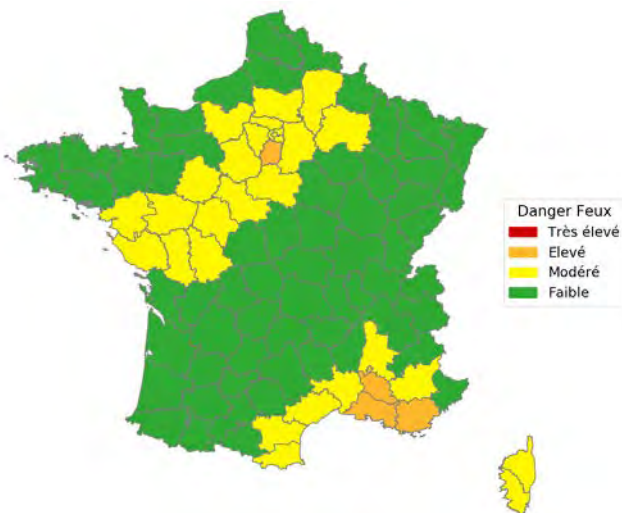
Le saviez-vous ? Les forêts ont leur météo !

Météo-France a mis en place en juin dernier un nouveau dispositif afin d'indiquer le niveau de danger de feux sur le territoire national. Cette information sera établie à partir des prévisions de plusieurs paramètres météorologiques qui influencent fortement le départ et la propagation des feux : pluie, humidité de l'air, température, force du vent et état de sécheresse de la végétation.

La météo des forêts est disponible chaque jour en fin d'après-midi sur le site de Météo-France et sur l'application mobile de Météo-France pour les deux prochains jours, sous la forme de cartes. Le niveau de danger de feux y est précisé par département avec 4 niveaux de représentation symbolisés par un code couleur : faible (vert), modéré (jaune), élevé (orange) et très élevé (rouge).

Une précision toutefois : le risque indiqué pour la Seine-et-Marne est estimé pour l'ensemble du territoire départemental. Or une vigilance accrue doit être observée sur certaines forêts domaniales réparties à l'échelle départementale.

 <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>



Comment agir en cas de départ de feu ?

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le **112**, le **18** ou le **114** (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.

- je me mets à l'abri dans une habitation en attendant l'intervention des secours (la voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait s'enflammer).
- je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours et/ou de la mairie.

L'eau, une ressource à préserver

Les phénomènes climatiques en France et sur l'ensemble de la planète nous invitent à revoir nos usages en faveur de la préservation des ressources. Pour nous aider à économiser l'or bleu et quelques euros sur les factures de consommations d'eau, plusieurs outils existent.

Nos nappes phréatiques sont basses, nous devons tous faire attention à notre consommation d'eau. Sur le site vigieau.gouv.fr, diverses applications sont proposées.

Chacun peut ainsi rester informé sur sa situation locale en renseignant son adresse et gagner quelques tuyaux afin de réduire sa consommation d'eau.

Nous consommons chaque jour 148 litres d'eau par personne !

Répartition de la consommation

- 39% - Se laver
- 20% - Aller aux WC
- 12% - Laver son linge
- 10% - Faire la vaisselle
- 6% - Cuisiner
- 6% - Laver sa voiture ou arroser son jardin
- 1% - Boire
- 6% - Divers



 <https://vigieau.gouv.fr/>

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Baignades

Dispositif Savoir nager

Dans le cadre du Plan de prévention des noyades, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Seine-et-Marne (SDJES 77) soutient au titre de l'Agence Nationale du Sport les actions d'apprentissage de la natation pour les 6-12 ans se déroulant sur le temps périscolaire et d'aisance aquatique pour les 4-6 ans se déroulant sur le temps scolaire sous forme de stages massés (types classes bleues) et périscolaire. Ces projets peuvent être portés par des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités, et des associations sportives.

Au total, 9 structures dont 5 collectivités et 4 associations sportives ont répondu à l'appel à projets en 2023 pour organiser des actions d'aisance aquatique et d'apprentissage de la natation en particulier pendant la période estivale.

- Collectivités : agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, commune d'Ozoir-la-Ferrière, communauté de communes de la Brie Nangissienne, communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et le syndicat mixte études, aménagement et gestion base de Buthiers.
- Associations sportives : Le Mée Sports Natation, Aqua'oz, le club des nageurs d'Ozoir-la-Ferrière et le Rugby Club Pays de Nemours.

Le montant total des aides attribuées s'élève à 38 200 € dont 20 700 € au titre du dispositif « j'apprends à nager » et 17 500 € au titre de l'aisance aquatique. Ces actions en faveur de la prévention des noyades permettront de toucher 800 enfants au total. 2000 attestations de savoir nager ont déjà pu être délivrées dans le cadre de ce dispositif.



Prévention des noyades

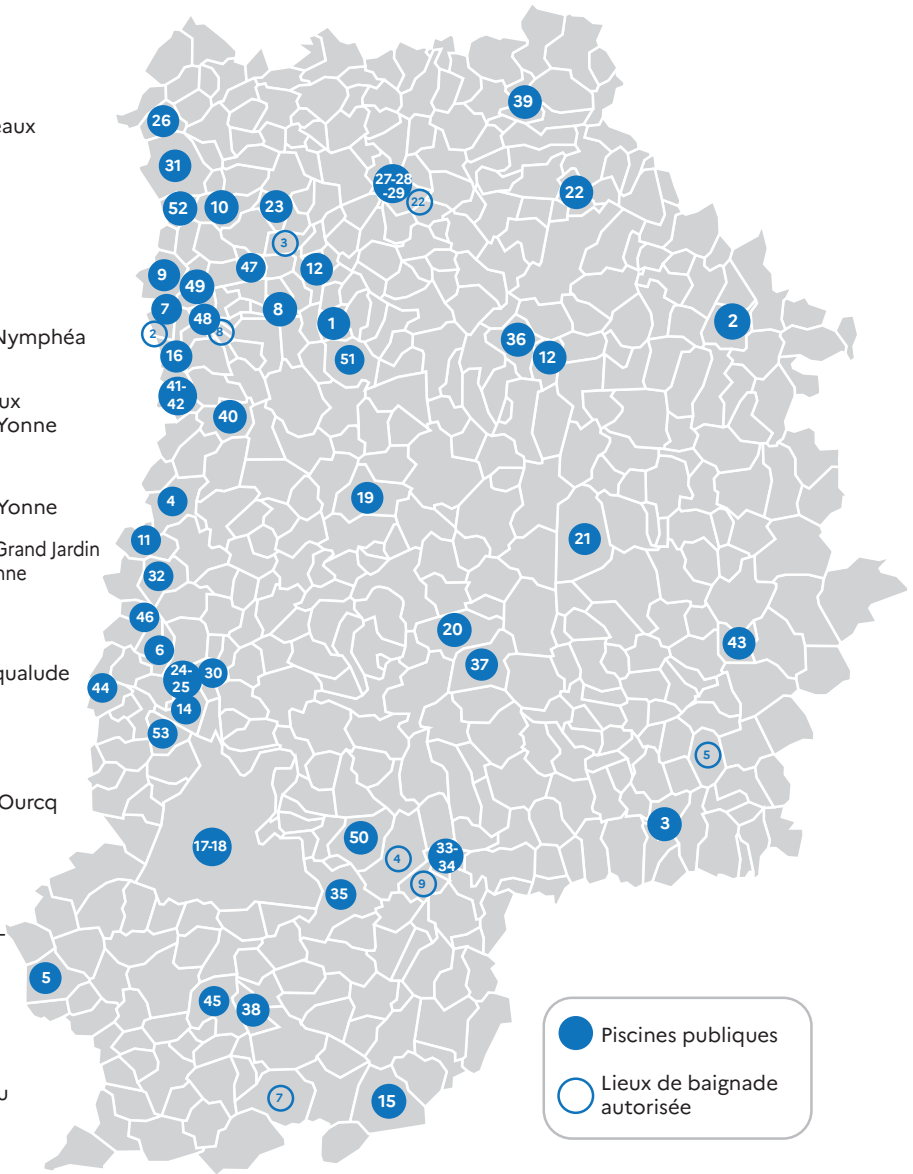
Dans le cadre du plan de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives, le SDJES assure une veille dans le contrôle des baignades naturelles surveillées, sept au total, dont les bases de loisirs et des piscines afin de prévenir des risques d'accident pendant la période estivale. Les points de vigilance sont portés sur l'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements. Afin de pallier aux difficultés de recrutement des personnels de surveillance et de renforcer la sécurité des baignades dès cet été, la réglementation a évolué avec le décret du 3 juin 2023 qui permet désormais aux titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique d'exercer leurs missions de surveillant sauveteur en autonomie, sans caractère dérogatoire, dans tous les lieux de baignade gratuits ou payants.

En 2022, 14 personnes décédées dont 9 sur juillet/août. A titre de comparaison, en 2020, 10 décédées sur juillet/août et 6 en 2021 sur juin/juillet. Les profils des victimes sont divers : un pêcheur, deux personnes alcoolisées, deux enfants échappant à la vigilance des parents...



Les piscines publiques et lieux de baignade autorisée en Seine-et-Marne

- 1 Centre Aquatique du Val d'Europe à Bailly-Romainvilliers
- 2 Piscine Intercommunale Ariel Mignard à Bellot
- 3 Piscine municipale de Bray-sur-Seine
- 4 Centre aquatique L'Oréade à Brié-Comte-Robert
- 5 Île de Loisirs de Buthiers
- 6 Piscine intercommunale de Cesson
- 7 Centre aquatique intercommunal Paris- Vallée de la Marne à Champs-sur-Marne
- 8 Centre de loisirs à Chanteloup-en-Brie
- 9 Piscine Robert Préault à Chelles
- 10 Piscine municipale de Claye-Souilly
- 11 Centre Aquatique Camille Muffat à Combs-la-Ville
- 12 Centre aquatique Les Capucins à Coulommiers
- 13 Piscine municipale de Coupvray
- 14 Piscine municipale de Dammarie-lès-Lys
- 15 Piscine intercommunale d'Égreville
- 16 Piscine municipale d'Émerainville
- 17 Piscine de la Faisanderie à Fontainebleau
- 18 Piscine interarmées des sports de Fontainebleau
- 19 Piscine intercommunale de Fontenay-Trésigny
- 20 Piscine intercommunale de Grandpuits
- 21 Centre de loisirs de Jouy-le-Châtel
- 22 Centre aquatique de La Ferté-sous-Jouarre
- 23 Centre Aquatique Marne - Gondoire à Lagny-sur-Marne
- 24 Piscine municipale du Mée-sur-Seine
- 25 Piscine triathlon au Mée-sur-Seine
- 26 Piscine Plaine Oxygène au Mesnil Amelot
- 27 Piscine Georges Taziet à Meaux
- 28 Piscine Parc Frot à Meaux
- 29 Piscine plage de Meaux
- 30 Piscine municipale de Melun
- 31 Piscine municipale de Mitry-Mory
- 32 Centre Aquatique Nymphéa à Moissy-Cramayel
- 33 Piscine des Rougeaux à Montereau-Fault-Yonne
- 34 Montereau Plage à Montereau-Fault-Yonne
- 35 Centre Aquatique du Grand Jardin à Moret-Loing-et-Orvanne
- 36 Centre de loisirs de Mouroux
- 37 Centre nautique Aqualude à Nangis
- 38 Piscine Tournesol de Nemours
- 39 Piscine du Pays de l'Ourcq à Ocquerre
- 40 Piscine municipale de Ozoir-la-Ferrière
- 41 Piscine intercommunale Le Nautil à Pontault Combault
- 42 Piscine Le Nautil Espace Forme à Pontault Combault
- 43 Centre aquatique du Proinois à Provins
- 44 Piscine municipale de Saint-Fargeau-Ponthierry
- 45 Piscine intercommunale de Saint-Pierre-lès-Nemours
- 46 Piscine complexe sportif Jean Bouin à Savigny-le-Temple
- 47 Centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne
- 48 Piscine de l'Arche Guédon à Torcy
- 49 Piscine intercommunale de Vaires-sur-Marne
- 50 Piscine municipale de Vernou-la-Celle-sur-Seine
- 51 Aqualagon domaine Villages Nature à Villeneuve-le-Comte
- 52 Piscine intercommunale Jean Taxis à Villeparisis
- 53 Piscine municipale de Villier-en-Bière



- 1 Île de Loisirs de Bois-le-Roi
- 2 Base de loisirs de Champs-sur-Marne
- 3 Île de loisirs de Jablines-Annet
- 4 Base de Loisirs WAM PARK - La Grande Paroisse
- 5 Camping Les Prés de la Fontaine - Gouaix
- 6 Plage de Meaux
- 7 Base de Loisirs de Souppes-sur-Loing
- 8 Île de loisirs de Vaires-Torcy
- 9 Base de Loisirs de Varennes-sur-Seine

Des vacances apprenantes

Lancée en 2020, l'opération « Vacances apprenantes » complète le dispositif Ecole ouverte instauré en 1991.

Ces dispositifs ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels pendant les congés scolaires, afin de favoriser l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribuer à l'égalité des chances de chacun.

Pour gagner encore en lisibilité, à partir de juillet 2023, ces dispositifs sont fusionnés et deviennent un seul et même dispositif : École ouverte - Vacances apprenantes (EO-VA).

Le dispositif s'est déroulé du 10 au 13 juillet 2023 et sera reconduit du 28 au 31 août 2023 pour la session d'août 2023.

Le programme : du cp à la terminale

- **École ouverte buissonnière** : excursions pendant plusieurs jours à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine
- **Mon patrimoine à vélo** : parcours à vélo à la découverte du patrimoine de proximité
- **L'été du pro** : accueil des lycéens dans un lycée professionnel avec un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale
- **Les stages de réussite** afin d'assurer les acquis fondamentaux et de corriger d'éventuelles lacunes par un travail en petit effectif
- **Les colonies de vacances** labellisées par l'État, les Colos apprenantes.

Il s'agit de lutter contre le décrochage scolaire et de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux, en consolidant leur base éducative. Pour y parvenir, l'État met à la disposition des enfants un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs encadrées par des professionnels.

Le dispositif *Vacances apprenantes* englobe plusieurs formes afin de s'adapter aux besoins de chaque élève volontaire. Subventionnée par l'État et ouverte à l'ensemble des familles, la Colo apprenante est organisée pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne cette année.

Zoom sur les stages de réussite

Les stages de réussite sont proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils doivent permettre de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

Ils sont proposés prioritairement sur quatre périodes :

- les vacances de printemps, afin de poursuivre la consolidation des apprentissages ;
- début juillet, afin de consolider les acquis de l'année scolaire écoulée ;
- fin août, afin de faciliter l'entrée des élèves dans le niveau supérieur durant les vacances de la Toussaint, afin de conforter les acquis de début d'année.

Une hausse significative des moyens attribués à l'organisation des stages de réussite lors des vacances scolaires d'été 2023 est annoncée afin de garantir à tous les mêmes chances de réussite à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les deux objectifs sont :

- **l'augmentation du nombre de stages de réussite proposés aux élèves en difficulté** : 100 000 heures supplémentaires à l'échelle nationale sont mises à disposition pour que des professeurs ou des personnels de l'éducation nationale puissent intervenir dans le cadre des stages de réussite à l'école ou au collège.
- **la proposition de stages de réussite dans tous les établissements des secteurs défavorisés**. Les services académiques et départementaux doivent identifier les écoles et les établissements scolaires dont les écarts de performance avec le niveau national sont les plus importants pour que des stages de réussite y soient organisés en priorité durant les vacances scolaires d'été 2023.



Quartiers d'été



Le dispositif « Quartiers d'été » vise à soutenir des initiatives pour proposer durant les mois de juillet et août une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Une attention particulière est portée en 2023 aux projets s'inscrivant dans un esprit de participation citoyenne, de respect des valeurs de la République et proposant :

- des rencontres et activités inter-quartiers
- des activités et animations des espaces et équipements publics en soirée et fin de semaine
- des activités mixtes et intergénérationnelles, qui participent à la promotion de la place des jeunes filles et des femmes dans la société.

Quartiers d'été est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Objectifs

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative
- Prévoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les modalités d'actions suivantes sont à privilégier :

- des rencontres et activités inter-quartiers
- des activités en soirée, les week-ends et en août
- des séjours

Quelques exemples en Seine-et-Marne

Montereau : Ramassage et tri de déchets en bords de Seine, avant et après diverses activités sportives et de loisirs.

Objectif : développer la conscience écologique chez les 12-17 ans.

Porté par la Ville.

Chelles : Ateliers scientifiques pour aborder diverses notions sous un angle ludique, ponctué de rencontres culturelles et sportives.

Objectif : permettre aux jeunes d'accéder à la culture scientifique hors cadre scolaire. Porté par l'association Planète Sciences Île-de-France.

Lagny-sur-Marne : À l'aide d'un cahier de vacances, l'élève révise les leçons apprises à l'école tout au long de l'année scolaire, de la maternelle au collège ou au lycée.

Objectif : conforter le rôle de l'école, assurer la continuité éducative, préparer les jeunes à la rentrée scolaire et ainsi favoriser la réussite scolaire.

Porté par la ville de Lagny-sur-Marne.

Melun : Repérer des jeunes dits invisibles âgés de 18 à 25 ans résidant dans les QPV de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine - Mettre en œuvre de séjours à visée citoyenne, professionnelle, de cohésion et de confiance en soi ; étape préalable à la construction d'un parcours d'insertion.

Objectifs : Ces séjours doivent permettre de lever des freins et de travailler sur une approche globale, centrée vers l'individu mais également sur son rapport aux autres. Aussi, ces séjours doivent permettre d'apprendre à vivre en collectivité.

Porté par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Provins : Sorties sportives et culturelles pour tous les âges.

Objectifs : Permettre aux habitants de sortir de leur quartier Proposer des activités au public qui ne part pas en vacances durant l'été Partager des moments conviviaux en famille Proposer des sorties intergénérationnelles pour favoriser le partage et renforcer le lien social.

Porté par la ville de Provins.

Un été culturel

Destination touristique très prisée des Français, la Seine-et-Marne regorge de pépites culturelles et patrimoniales. Les vacances sont l'occasion de découvrir des espaces préservés ou emblématiques de notre histoire à deux pas de chez soi. Tour d'horizon non exhaustif...

Champs-sur-Marne

Lieu historique du département, le château de Champs-sur-Marne est inscrit au centre des Monuments Historiques. On profite donc des beaux jours pour se perdre dans son superbe parc et redécouvrir les pièces dans lesquels de nombreux films ont été tournés !



<https://www.chateau-champs-sur-marne.fr/>



Maincy

Au Château de Vaux-le-Vicomte, outre les visites libres dans le parc et dans les pièces de ce château chargé d'histoire, deux parcours sonores immersifs sont proposés :
- Le parcours adulte, à la découverte de l'*Affaire Fouquet*.
- Le parcours jeunesse, *La fabuleuse histoire de Vaux*.

<https://vaux-le-vicomte.com/>



Fontainebleau

Demeure des rois au fil des siècles, le Château de Fontainebleau est à lui seul un résumé de l'Histoire de France, avec ses intrigues, ses mystères. Ses différents espaces témoignent aujourd'hui encore de la personnalité de ses illustres occupants. Les jardins sont un véritable havre de paix, à deux pas de la ville.

<https://www.chateaufontainebleau.fr/>



Meaux

Découvrez les événements historiques qui ont bouleversé le monde lors de la guerre 14-18 au musée de la Grande Guerre

<https://www.museedelagrande guerre.eu>



Provins

Unique en France, la fête de la moisson se déroule en ville haute sur les places et les rues du village comme autrefois. Réservez votre dimanche 27 août 2023 et venez assister à un programme d'exception : grande parade de chars décorés de blé, danses folkloriques, battage à l'ancienne, véhicules, tracteurs et matériels anciens...

<https://www.provins-fete-moisson.org/>

Thomery

Première femme à s'acheter un bien immobilier grâce au fruit de son travail, Rosa Bonheur, célèbre artiste peintre, acquiert le château de By en 1859. Elle y passera les 40 dernières années de sa vie. Son atelier, au cœur d'un domaine préservé à Thomery, est ouvert aux visites guidées.

<https://www.chateau-rosa-bonheur.fr/>



Nemours

Les grandes étapes de la Préhistoire et de la Protohistoire en Île-de-France, des plus anciens chasseurs aux premiers métallurgistes sont réunis dans ce lieu unique, en plein cœur de Nemours.

<https://www.musee-prehistoire-idf.fr/>



La Seine-et-Marne... à toute berzingue !

Pour les moins mobiles et les plus connectés, il est également possible de découvrir les plus beaux endroits de France depuis son canapé ou sa chaise longue, grâce au comédien historien Lorant Deutsch.

Sur sa chaîne YouTube, ce passionné d'histoire invite à découvrir, parmi d'autres joyaux français, les villes de Nemours, Provins et Meaux, ainsi que l'église de Saint-Loup-de-Naud.



[Meaux](#)



[Provins](#)



[Nemours](#)



[Saint-Loup de Naud](#)

Un guide du Routard pour la Seine-et-Marne

Amateurs de slow tourisme, grands espaces et patrimoine, réjouissez-vous ! Dès le 5 juillet 2023, vous pourrez vous procurer le guide du Routard pour la destination Seine-et-Marne !



Que découvre-t-on dans ce guide ?

Dans cette première édition, vous pourrez découvrir les pépites du territoire, les incontournables, les coups de cœur, les lieux insolites et de nombreuses adresses qui font toute la richesse et l'attrait de notre belle Seine-et-Marne. Le Guide du routard de Seine-et-Marne, c'est un guide indispensable pour tous les aventuriers férus de nature, de patrimoine et bien sûr gourmands ! Sac sur le dos et guide en main, embarquez dans un fabuleux voyage en Seine-et-Marne à la rencontre de paysages magnifiques, de vestiges de l'histoire et d'artisans aux savoir-faire inégalables.

Une philosophie partagée

Indépendance, liberté, respect et partage, des convictions avec lesquelles le Routard s'est construit depuis plus de 50 ans. Des valeurs que l'on retrouve en venant sur le territoire seine-et-marnais. Ancrée dans l'ADN du Routard, la thématique de la nature est exposée page après page pour inspirer ses lecteurs en quête de voyage durable et responsable. Qu'il s'agisse de protection des espaces naturels, de transmission intergénérationnelle de la connaissance de la flore et de la faune, du développement des mobilités douces ou encore de la valorisation du savoir-faire local, le territoire seine-et-marnais se reconnaît dans ces valeurs.

Guide du Routard

Découvrez la Seine-et-Marne



Offices de tourisme en ligne, le bon réflexe !

Le département de Seine-et-Marne compte de nombreux offices de tourisme recensant sur leurs sites internet les bons plans par territoire. Descente du Loing en canoé, ou échappées culturelles... les animations sont variées pour tous les goûts et tous les âges.

Où dormir, où se régaler, où se promener ? Ce site très complet fait également la part belle à l'entrepreneuriat dans le département.

<https://www.seineetmarnevivreengrand.fr/>



Cours d'œnologie, affinage de fromage de Coulommiers, randonnées pédestres ou à vélo, concerts et festivals... le pays de Brie est une destination de choix cet été !

<https://www.coulommierspaysdebrie-tourisme.fr/>



Dans le pays de Fontainebleau, il n'y a pas que le château et la forêt. Il y a également de jolis endroits à explorer, notamment en bords de Seine dans les villages environnants...

<https://www.fontainebleau-tourisme.com/>



De la moutarde, du fromage, mais pas seulement... Le pays de Meaux est riche d'une histoire passionnante, depuis les temps médiévaux les plus sombres à la grande guerre.

<https://www.tourisme-paysdemeaux.com>



Des croisières fluviales, des visites insolites, une immersion seul ou en groupe et même du tourisme d'affaires ! L'agglomération Melun-Val de Seine propose un panel large d'activités de toute « nature ».

<https://www.melunvaldeseine-tourisme.com/>



Provins Tourisme, entre Bassée, Montois et Provinois propose de multiples activités sur terre et dans les airs. De visites historiques en flâneries dans des villages d'exception, sorties nature et vie de château, 1001 choses sont à découvrir à l'est du département !

<https://provins.net/>



Cabinet du Préfet
Service départemental
de la communication interministérielle
www.seine-et-marne.gouv.fr

